

Le 27 octobre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-339

Action culturelle

Saison culturelle 2023

Conservatoire de musique et danse
de Roannais Agglomération

Occupation de locaux

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 NOV. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Eric PEYRON subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, chargé de l'enseignement artistique, organise diverses manifestations et notamment des concerts d'élèves, nécessitant des espaces adaptés ;

Considérant que la Commune de Montagny et la Paroisse Sainte-Claire entre Loire et Rhins sont respectivement propriétaire et gestionnaire de l'église de Montagny qui peut être affectée à l'organisation de manifestations ;

Considérant que le propriétaire et le gestionnaire précités sont disposés à autoriser le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération à occuper leur site pour la réalisation d'une manifestation culturelle ;

DECIDE

- D'approuver l'autorisation d'occupation proposée par la Commune de Montagny et la Paroisse Sainte-Claire entre Loire et Rhins pour la réalisation de la manifestation organisée par le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération comme suit :

Intitulé de l'évènement	Date et horaire	Désignation de l'évènement	Site	Propriétaire ou gestionnaire du site
Expérience symphonique	Du 09/12/2023 8h au 10/12/2023 23h	Concert / spectacle	Eglise Saint Sulpice Place de l'Eglise 42840 Montagny	Commune de Montagny Place Paul Rivière 42840 Montagny <i>Propriétaire du site</i> Paroisse Sainte-Claire entre Loire et Rhins 8 Place Victor Hugo 42120 Le Coteau <i>Gestionnaire du site</i>

- D'indiquer que la durée de l'occupation comprend le temps de préparation et de réalisation ;
- De préciser que cette occupation est consentie à titre gratuit.

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

